

ARRETE DU MAIRE N°20240165

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

POUR TRAVAUX DE CLOTURE - CHEMIN DE TEILLERIA _ VC n°47

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la voirie routière

VU l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

VU l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

VU la demande en date du 4 juin 2024 par laquelle l'entreprise **AQUITAINE MACONNERIE GENERALE**, domiciliée Zone de Lana LEKU, **64210 ARBONNE**,

DEMANDE l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public, **Chemin de Teilleria, Voie communale n°47 à BASSUSSARRY**,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité sur le territoire de la Commune de **BASSUSSARRY** au **Chemin de Teilleria, Voie communale n°47** pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du lundi 1^{er} juillet 2024 au samedi 20 juillet 2024, le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants.

ARTICLE 2 :

Les prestations afférentes consisteront à :

- **Travaux de construction d'un mur de clôture**
- **Travaux de terrassement**
- **Stationnement d'un camion-toupie pour le coulage du béton**

La signalisation adéquate sera mise en place par les soins de l'entreprise **AQUITAINE MACONNERIE GENERALE** domiciliée à **Arbonne** qui affichera le présent arrêté de part et d'autre du chantier.

- **Pose de panneaux de signalisation sur le lieu du chantier**
- **Interdiction de dépassement pour tous véhicules**
- **Stationnement interdit de part et d'autre du chantier pour tous véhicules**
- **Le Chemin de Telleria sera coupé à 2 reprises pour le coulage du béton par camion toupie**
- **Une circulation à double sens sera instaurée sur le Chemin des Palombes et Chemin de Mongay uniquement lors de la fermeture du Chemin de Teillera**
- **Des feux tricolores réglementant la circulation à double sens sur le Chemin de Mongay et le Chemin des Palombes devront être installés aux zones représentées sur plan ci-après**
- **Des barrières mobiles devront être installées de part et d'autre du Chemin de Telleria**

ARTICLE 3 :

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, de jour comme de nuit, afin d'éviter tous accidents.

ARTICLE 4 : *Toutes dégradations occasionnées par les engins de chantier sur la voirie seront à la charge de l'entreprise titulaire, qui doit laisser les lieux dans l'état où il les aura trouvés. Il a été constaté que la chaussée est en très bon état avant le commencement des travaux. Il appartiendra à l'entreprise titulaire de la présente autorisation de la remettre en très bon état après les travaux.*

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

Les travaux débuteront le lundi 1^{er} juillet 2024.

ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

ARTICLE 6 : Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers. Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

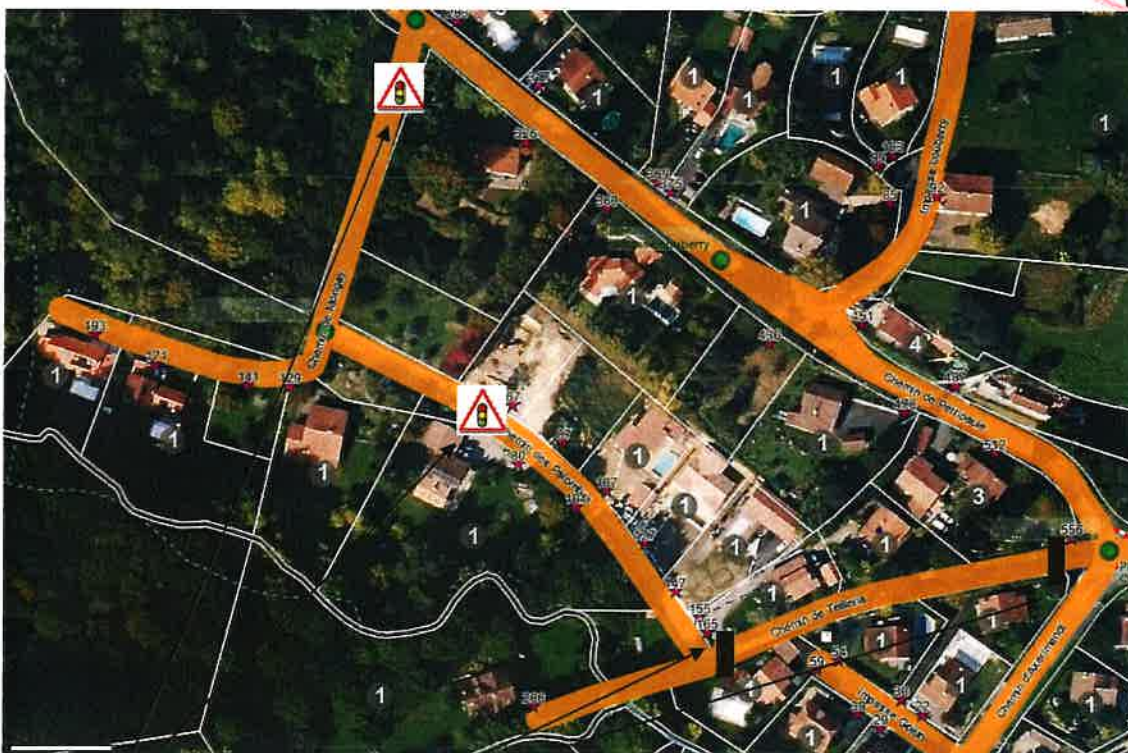
ARTICLE 7 :

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry,
le 13 juin 2024

Le Maire,
Michel LAHORGUE



Feux tricolores et barrières mobiles à mettre lors de la fermeture du chemin



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier

service public

maître d'oeuvre ou conducteur d'opération

entreprise

Nom : Aquitaine Maçonnerie Generale Prénom : _____
Dénomination : _____ Représenté par : Mr Dartiguelange Cyrille
Adresse Numéro : 5 Extension : _____ Nom de la voie : Rue Lana Le Du
Zone de Lana
Code postal 64210 Localité : ARBONNE Pays : France
Téléphone 06 29 66 77 01 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : aquitaine.maconnerie.generale@live.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Le Goaster Prénom : Guillaume
Adresse Numéro : 165 Extension : _____ Nom de la voie : Chemin des Palombes
Code postal 64200 Localité : BASSUSSARY Pays : France
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____@_____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : 165 Extension : _____ Nom de la voie : Chemin des Palombes
et croisement chemin de Teillera
Code postal 64200 Localité : Bassussary
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____
Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application _____ Durée d'application (en jours calendaires) : _____

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement : _____

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
Autres (à préciser) : Terrassement avec Pelle + Camion plateau

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie 3,00 mètres de la saillie _____ mètres
des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau : _____
Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) : _____

Sous voirie : Sous accotement ou trottoirs :
Tranchée longitudinale _____ mètres _____ mètres
Tranchée transversale _____ mètres _____ mètres
Fonçage _____ mètres _____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
Autres (à préciser) : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} (3) Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à ... Le : 04, 06 2024
Nom : Darhiguélague Prénom : Cyrille Qualité : Dirigeant

(3) Extrait cadastral ou équivalent

Darhiguélague
Aquitaine
Aquitaine
Aquitaine
Site : 05 59 780 780
Tél : 05 59 780 780
Site : 05 59 780 780